

# Maystadt prête serment

## Il sera secrétaire communal à partir du mois de mars

La première séance du conseil communal de Montigny-le-Tilleul aura été l'occasion pour les élus de se souhaiter les bons vœux pour l'année nouvelle mais aussi de remercier tout particulièrement Benoît Brunin pour son travail de secrétaire communal.

Il poursuivra ses fonctions actuelles jusqu'au 1<sup>er</sup> mars prochain avant de voir arriver la relève en la personne de Pierre-Yves Maystadt. C'est d'ailleurs à l'occasion de cette première séance de l'année que le futur secrétaire communal a prêté serment entre les mains de madame la présidente du Conseil, Véronique Cornet.



Pierre-Yves Maystadt prête serment. Il prendra ses fonctions en février.

■ IS

### PAS DE LOGEMENT "ADAPTÉ"

Suite aux récents faits de vols dans les bâtiments communaux, madame le bourgmestre a annoncé que leur sécurisation interviendrait dans le budget 2007. Toutes les mesures ont cependant d'ores déjà été prises pour éviter de nouvelles intrusions.

Dans le cadre de la poursuite du dossier consacré à la transformation de l'ancienne maison communale de Landelies en

quatre logements sociaux et trois moyens, il a été demandé aux membres du Conseil communal d'approuver les plans et le cahier des charges du projet. Sébastien Bousman n'a pas manqué de souligner qu'en dépit de ses suggestions, aucun logement n'a été conçu pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'envisager y vivre un jour. Madame le bourgmestre n'a pas manqué d'insister sur l'insuffisance de loge-

ments sociaux et moyens sur le territoire communal ni même de souligner l'absence de demandes de logements adaptés de la part des personnes à mobilité réduite.

L'urgence de ce dossier ne permettant plus d'y apporter de nouvelles modifications, Anne-Marie Corbisier-Hagon, en sa qualité d'échevin du Logement, a promis que le Collège s'engageait à aider et accompagner dans ses démarches toute

personne handicapée désireuse de faire modifier un des logements pour y faciliter la circulation. Sans surprise, le groupe socialiste dans l'opposition a voté contre ce point. Le conseiller communal de la majorité Francis Bruyndonckx (cdH) a préféré s'abstenir après avoir appuyé durant la législature précédente, au nom de son groupe, l'accessibilité aux personnes handicapées. «

ISABELLE SEMERARO